

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Vendôme (41100)

Réponses de Vendômois Naturellement, au nom de la liste « Vendômois naturellement »

– le 10/03/2020 à 15:11 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.

Nous voulons actualiser le PLD (Plan Local de Déplacement) qui inclut un schéma directeur des déplacements doux.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Ce comité rassemble l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, parents d'élèves, commerçants, PMR) et s'assure que le plan vélo adopté (voir mesure 1) est bien appliqué. En cas de blocage, il identifie des leviers pour lever ces derniers.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Avec le développement du vélo électrique et d'autres vélos spéciaux (cargo, pliants, vélomobiles...) parcourir des distances de 7 voir 15 kilomètres devient tout à fait envisageables à vélo... à condition de disposer d'infrastructures adaptées. Il est donc indispensable de penser le vélo au-delà de l'échelon communal.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pour des investissements moindres, la collectivité pourra se tourner vers la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Les coupures prioritaires pourront être identifiées en utilisant la cartographie des 400 000 points relevés grâce au baromètre "parlons-vélo" de la FUB : <https://carto.parlons-velo.fr/>

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Idéalement précisez dans le commentaire si vous êtes prêts à nous aider à promouvoir cette possibilité dans le cadre de la prochaine loi de décentralisation.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Ces derniers peuvent être financés avec le concours du programme Alvéole, voir <https://programme-alveole.com/>

nous voulons créer un système de vélo en partage (en partenariat avec les associations).

Nous prendrons en charge l'adaptation électrique des vélos des Vendômois.

Action n°7 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Il s'agit d'une mesure de la LOM (Loi d'orientation sur les mobilités).

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Action n°9 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

C'est le levier qui est le moins onéreux, cependant il est très efficace auprès d'une partie de la cible des politiques publiques en faveur du vélo, à condition de venir en complément des autres actions, plutôt que de s'y substituer.

Action n°10 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Commentaires généraux

Extrait de notre programme :

La mobilité représente un des grands enjeux à venir. Il est primordial de pouvoir se déplacer demain dans de bonnes conditions, en confort et en sécurité. Il est temps d'installer de nouvelles mobilités douces et de proposer à Vendôme des alternatives sérieuses pour permettre à chacun d'être libre de ses déplacements.

NOTRE VOLONTÉ

- Diminuer la dépendance à la voiture individuelle.
- Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement dans l'espace public.
- Augmenter l'offre de transports en commun.
- Faciliter les déplacements doux en les sécurisant et en les rendant plus confortables (marche, vélo, rollers...).
- Sécuriser les abords des écoles.

NOTRE AVENIR

- Développer le covoiturage et le partage de véhicules sur le territoire vendômois.
- Instaurer la gratuité du bus.
- Mettre en place des Plans de Déplacement Entreprises et Administration (PDE et PDA) pour coordonner les bus, adapter les aménagements et les outils de déplacement...
- Actualiser le Plan local de déplacements (PLD), le partager avec les habitants et le mettre en œuvre.
- Installer des « Vélib' vendômois » avec les associations locales.
- Construire un schéma cohérent des déplacements doux et le mettre en œuvre.
- Créer une carte connectée des déplacements (bus, Vélib', transport à la demande, autopartage...).
- Étudier la pertinence d'une plateforme du dernier kilomètre pour diminuer les nuisances des camions de livraison, les pollutions et augmenter la sécurité.
- Créer de vraies pistes cyclables sécurisées et confortables.
- Prendre en charge l'adaptation électrique des vélos des Vendômois.
- Faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite en centre-ville et dans les quartiers.